



COMMUNE DE VIGNOT
13 rue Pasteur - 55200
Tél 03 29 91 12 90
Mail : secretariat@communedevignot.fr

ARRETE MUNICIPAL DE STATIONNEMENT – RUE DE L’EGLISE
N°2023-126

Le Maire de la Commune de VIGNOT,

Vu le Code de la Route, et notamment le chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 4 des parties législatives et réglementaire relatif aux pouvoirs de police de circulation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l’article L. 2212-1,

Vu l’arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

Considérant le Village de Noël programmé le samedi 16 décembre 2023

Considérant la nécessité d’interdire le stationnement sur la rue de l’Eglise et sur le parking Verneau à compter de jeudi 14 décembre 2023 à 8h00 jusqu’à samedi 16 décembre 2023 à 6h00.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit « Rue de l’Eglise » et « Parking Verneau ».

A partir de Jeudi 14 décembre 2023 à 8h00 jusqu’à samedi 16 décembre 2023 à 6h00.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage.

ARTICLE 3 : La commune se réserve le droit éventuel de faire enlever les véhicules laissés en stationnement par tout professionnel de son choix, les frais d’enlèvement étant à la charge des propriétaires des dits véhicules.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le commandant de brigade de la gendarmerie de Commercy,
- Monsieur le commandant du centre de secours de Commercy

Chargés, chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté.

Fait à VIGNOT, le 1er décembre 2023.

Le Maire,
Nicolas MILLOT

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

